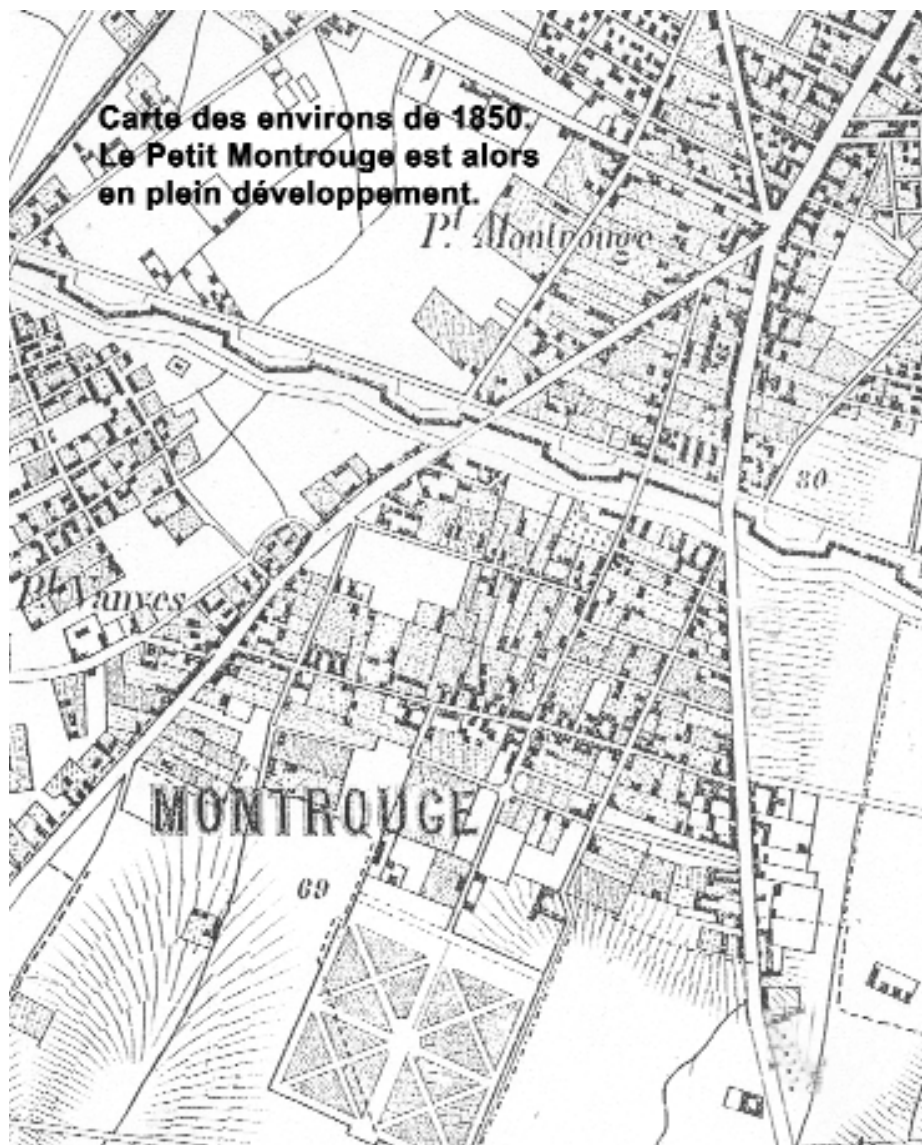


► Montrouge sous Dubreuil de Mazière (Maire de 1801 à 1819) Le Comité de Bienfaisance et l'aide aux indigents (suite et fin)

En janvier 1822, le comité constate l'augmentation saisonnière du nombre des indigents. Il en est "qui sont dans un état de nudité" et qu'il serait urgent de fournir en "chaussures et chauffage". Un crédit est alors débloqué pour l'achat d'une grosse étoffe dite tritaine (?) pour tailler des pantalons, des gilets et deux camisoles pour les femmes en plus des bas et chaussons de laine prévus pour tous, y compris les enfants. Tout ne sera d'ailleurs pas distribué dans l'année. Cinquante falourdes (environ 2 stères) de bois de chauffage mais aussi pour la cuisine sont à distribuer de préférence aux malades pour cet hiver 1823-24 qui est particulièrement rude. Il s'agit de commander, peut-être un peu tard car la décision est datée du 5 décembre, du drap pour confectionner 12 nouveaux pantalons et gilets ainsi que huit vêtements pour les femmes, tous doublés. Les chemises (mixtes) les paires de chaussons et de bas ainsi que les sabots sont achetés sans considération de taille.

On a vu que le malheureux La Violette ne pouvant plus chausser de sabots s'est vu offrir des souliers à 10 francs. Le bureau se décide entre autre à lui fournir un lit car il ne couchait que dans la paille d'une écurie, un moindre mal pour l'époque où se retiraient encore pour la nuit de nombreux domestiques dans les mêmes conditions. Il fallut également fournir matelas et couvertures de laine qui "resteront appartenir (sic) au Bureau de Bienfaisance" à une infirme âgée et sans famille, Catherine Sébillot pour laquelle on louera chez le Sieur Amy une petite chambre du côté de Montsouris pour 40 francs par an. Les médicaments lui sont fournis.

Dès novembre 1824 et grâce au legs de 300 francs par la veuve de l'ancien maire Ory, le bureau annonce l'achat de 33 aunes de drap pour l'habillement d'homme et 50 de moleton croisé pour les femmes ainsi que de la toile du



coton écreu avenante pour les doublures (l'aune égale environ 1,20 m). Les revenus du Comité proviennent des droits sur les sépultures, des dons comme celui de Madame Dubreuil de Mazière en 1819 ou celui de Madame Ory à la mort de leur mari ainsi que du produit de quêtes organisées ponctuellement comme lors du mariage des ses enfants consigné le 6 mai 1823.

Les bals et danses "en guinguette" chez Lefoy, Godard ou Crouté de Noÿe ou Baron, sont autorisés à la nuit moyennant un droit sur lequel la

commune se voit verser 1,90 francs par Monsieur Bailly, caissier à la préfecture. Il existe aussi un tronc à la mairie d'où on relève une trentaine de francs par an.

Dans les prochains numéros vous découvrirez une présentation chronologique des maires de Montrouge tout au long du XIXème siècle.

*Patrick Vauzelle
Société historique et archéologique
du Grand Montrouge*